

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2025

---

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CS1441

présenté par  
M. Naegelen, rapporteur

### ARTICLE 14

I. – À la première phrase de l’alinéa 8, supprimer les mots :

« dès lors que la surface de cet établissement professionnel est inférieure à un seuil pouvant varier selon la nature de l’activité économique concernée et fixé par un décret en Conseil d’État, ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« ce même ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d’étendre le droit de résiliation infra-annuel à l’ensemble des entreprises.